



**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 JUILLET 2026 A 18 H 00**

Convoqués le vendredi 17 juillet 2026, réunis à la mairie de Lalbenque le 10 juillet 2026 à 18h00, sous la présidence de M. Sébastien NODARI, Maire,

Etaient présents :

Mme BOURGNOU Patricia, M. CHARONNAT Serge, Mme COQUOIN Magali, M. DELON Aymeric, M. DELON Kévin, M. FRAUX Denis, Mme GUIRAL Géraldine, M. HODJIGUE Fabrice, Mme LEZOURET-CONQUET Myriam, M. LONJOU Charles, Mme MOVSESSIAN Sandra, Mme PAGUESSORHAYE Delphine, M. PARIAT Philippe, Mme SERENNE Joëlle, M. SPERANDIO Serge, M. TESTUT Jean-Luc, Mme TISON Sylviane.

Etait absente excusée : Johanna DAUTEUILLE.

A quitté la séance au point 3 de l'ordre du jour : Myriam LEZOURET-CONQUET

Avant donné procuration : Johanna DAUTEUILLE a donné procuration à Aymeric DELON.

Myriam LEZOURET-CONQUET a donné procuration à Kévin DELON.

Le secrétaire de séance est Aymeric DELON.

Rappel de l'ordre du jour :

- 1 – Révision de la carte électorale : Modification de la répartition géographique des électeurs et de la localisation des bureaux de votes de la commune de Lalbenque**
- 2 – Présentation des bilans annuels année scolaire 2025-2026 des services restaurant scolaire, ALAE, école maternelle et élémentaire**
- 3 - Présentation du projet de Polygone de réhabilitation de l'ancienne école de Lavayssade et de la création de logements neufs**
- 4 – Autorisations d'urbanisme : déclaration préalable pour la rénovation de la toiture de l'église de PAILLAS et pour le changement de menuiseries de la maison LAPEYRE**
- 5 – Dénomination de voie, place**
- 6 – Modifications des effectifs**
- 7 – Questions diverses**

Avant d'aborder dans le détail l'ordre du jour, monsieur le Maire appelle d'éventuelles observations sur le compte-rendu du conseil municipal du 19 juin 2026, en vue de son approbation.

Une observation est faite par Serge CHARONNAT qui indique qu'il y a eu une erreur matérielle de commise au point 2 concernant les subventions aux associations. En effet, il indique que la subvention pour l'association Impro Bubbles's a été validée à l'unanimité, alors qu'il a été indiqué à l'unanimité avec 3 abstentions. L'observation est retenue et sera rajoutée au procès-verbal.

Pas d'autre observation, le procès-verbal du 19/06/2026 est validé à l'unanimité avec une abstention celle de Kévin DELON car absent lors de cette séance.

Information sur les décisions prises depuis la dernière séance :

2026-20 : je vous informe que j'ai validé le devis définitif à l'entreprise AQUASYSTEM de Rodez pour les travaux de forage sur le site de Guiraudou pour un montant de 24 848 € HT soit 29 817.60 € TTC.

2026-21 : je vous informe que j'ai validé le devis de la SARL COURREGÉ basée à Montdoumerc pour le remplacement des menuiseries de la maison LAPEYRE du simple en double vitrage pour un montant global de 8 815.17 € HT soit 9 300 € TTC.

2026-22 : je vous informe que je valide la reconduction du devis à l'association Babel Gum représentée par Gwen Rio pour un montant de 12 500 €, il s'agit de la deuxième année qui se cumule pour obtenir un montant de 25 000 € (2025/2026). Une convention de prestations de services « programmation d'une saison culturelle » définit les modalités entre la commune et la structure organisatrice.

2026-23 : je vous informe que je valide la proposition d'honoraires de Madame Gaëlle DUCHENE, architecte du patrimoine avec la fixation d'un taux de rémunération de 11.5 % sur un montant prévisionnel de travaux à ce jour de 88 067.43 € HT.

ORDRE DU JOUR

1 – Modification de la répartition géographique des électeurs et de la localisation des bureaux de votes de la commune de Lalbenque

Monsieur le Maire indique que comme chaque année, le service de la Préfecture « le bureau de la réglementation générale, des associations et des élections » procède à la mise à jour de la liste des bureaux de vote et des emplacements d'affichage.

Pour la commune, nous avons deux bureaux, bureau 1 à la mairie de Lalbenque, bureau 2 à la salle des fêtes de ST HILAIRE.

Le nombre des électeurs par bureau doit être compris entre 800 et 1000 habitants.

La Préfecture du Lot nous incite ainsi à rééquilibrer le nombre des électeurs par bureau de vote tout en restant à un nombre de deux.

Nous avons au dernier scrutin des municipales 1568 électeurs (dont 1323 au bureau 1 et 245 au bureau 2).

La commune de Lalbenque a connu une forte poussée démographique à l'ouest du village, dans le périmètre du bureau 1.

Une nouvelle répartition est nécessaire.

Pour cela, la municipalité s'est engagée dans un travail de redéfinition des périmètres de vote. Conscients de la portée notamment symbolique de cette cartographie, nous nous sommes engagés dans ce redécoupage avec un principe clair : l'efficacité et le bon sens.

Le bon sens : si quelqu'un peut aller au bourg facilement à pied, il ne doit pas voter à Saint Hilaire. Si quelqu'un doit pour aller voter à Saint Hilaire, obligatoirement passer en voiture par le centre de Lalbenque, il ne doit pas aller voter à Saint Hilaire. Ces deux principes nous ont guidé pour le dessin de la nouvelle carte.

Le nouveau périmètre des votants permet ainsi de doubler le nombre d'électeurs votant à Saint Hilaire, permettant une proportion d'un tiers des électeurs à ce bureau, contre deux-tiers dans le bourg de Lalbenque.

Une communication de proximité sera réalisée tout prochainement aux nouveaux électeurs de Saint Hilaire par une lettre individuelle.

Un autre élément doit être étudié celui du lieu de vote pour chaque bureau.

Actuellement le bureau 1 est à la mairie de Lalbenque dans la salle de la halle, mais il est préconisé de le transférer dans la salle des fêtes pour plus de gain d'espace.

Le lieu de vote du bureau 2 est maintenu dans la salle des fêtes de St hilaire.

Actuellement le détail de l'adressage par bureaux est le suivant :

01) Mairie (120 rue du Marché aux truffes – 46230) : agglomération de LALBENQUE, route de Cahors, impasse les ouradous, chemin et impasse de Mercadier, chemin de Bournel, chemin de la Pierre Levée, chemin du lac de Bournel, route de Laburgade, impasse du Truc de la Borio, chemin du Gascou, Traverse d'Emelies, chemin du Clau de Gascou, chemin de Jayries, chemin d'Armoy, Chemin de Vialaret, route de Cremps, chemin du Poudally, Cami Ferrat, Route d'Escamps, Traverse de Saint Geniès, chemin de Marfaux, chemin de Prades, chemin de Roubert, chemin du Petit Escamps, chemin et traverse de Jouanery, chemin de l'Azé, chemin de Gamasse, chemin d'Alrieu, chemin de Conquefaunes, chemin de Jarlan, route de Castelnau, rue de la Gare, route de Montdoumerc, chemin du Mazut, chemin de Loubéjac, chemin de Lavalade, chemin de la Bouterie, chemin et impasse de Bardy, chemin de la Borie du Moulin, Impasse de Francille, chemin de Boyé, chemin de Laperre, chemin de Pech Pudent, chemin du Camp del roc, chemin d'Aillet, chemin de Bach, chemin et impasse de Ramès, impasse du Bos, route de Puylaroque (section du lotissement Pech Fourcat au carrefour de St Hilaire et de Laboul), chemin de Paillas, chemin de Laboul, chemin de Cubaynes, chemin de l'église de Paillas, chemin de Pouxoy, chemin des Canelles, chemin de Pechpeyroux, chemin, ruelle et traverse de Péliissié, chemin de Cournesse, impasse du camp del Périé, chemin de Pradal, chemin de Riols, chemin de Cayrac, impasse de Bounet, Traverse de Méchanel, impasse de la Bouriette, chemin de Cammas, route de Vaylats (du n° 36 au n° 1979), chemin de Marios.

02) Salle des fêtes de Saint-Hilaire (Chemin de Saint-Hilaire – 46230) : Route de Vaylats (du n° 2116 jusqu'à la limite de la commune), chemin de Venteplume, chemin de la Serre, chemin de Tandounet, chemin d'Ausset, chemin de Bellut, chemin de Piboulède, chemin et traverse de Laval, Le clos de Piboulède, chemin des Crêtes de Laval, chemin de Néguebout, chemin dit du Nègre, Chemin et traverse de Marcenac, Chemin de Camp Redon, Chemin de Marcenac à Laval, Route et chemin de Saint-Hilaire, chemin de Prat Long, chemin et traverse de Lacayrède, Chemin de Fournet, Traverse du ruisseau, impasse de Notis, chemin et montée du Cuzoul, chemin de Peyrerufe, Lotissement de Lucante, chemin et traverse de Pasture, chemin du Dolmen, route de Puylaroque (du carrefour de Saint Hilaire et de Laboul à la limite de la commune), chemin de Balach Haut, chapelle de Balach, chemin de Fréous.

La nouvelle répartition est la suivante :

01) BUREAU 1 – LALBENQUE – SALLE DES FETES (15 place de la Poste):

agglomération de LALBENQUE, route de Cahors, impasse les ouradous, chemin et impasse de Mercadier, chemin de Bournel, chemin de la Pierre Levée, chemin du lac de Bournel, route de Laburgade, impasse du Truc de la Borio, chemin du Gascou, Traverse d'Emelies, chemin du Clau de Gascou, chemin de Jayries, chemin d'Armoy, Chemin de Vialaret, route de Cremps, chemin du Poudally, Cami Ferrat, Route d'Escamps, Traverse de Saint Geniès, chemin de Marfaux, chemin de Prades, chemin de Roubert, chemin du Petit Escamps, chemin et traverse de Jouanery, chemin de l'Azé, chemin de Gamasse, chemin d'Alrieu, chemin de Conquefaunes, chemin de Jarlan, route de Castelnau, rue de la Gare, route de Montdoumerc (du n°109 au n° 309), chemin du Mazut, chemin du Camp del roc, chemin d'Aillet, chemin de Bach, chemin et impasse de Ramès, impasse du Bos, route de Puylaroque (du n° 51 au n° 67), chemin de Pechpeyroux du n° 209 au n° 849, impasse de Bounet, Traverse de Méchanel, impasse de la Bouriette, chemin de Cammas, route de Vaylats (du n° 36 au n° 291).

02) BUREAU 2 ST-HILAIRE – salle des fêtes de Saint-Hilaire (4 chemin de St Hilaire) :

Route de Vaylats (du n° 850 jusqu'à la limite de la commune), chemin de Venteplume, chemin de la Serre, chemin de Tandounet, chemin d'Ausset, chemin de Bellut, chemin de Piboulède, chemin et traverse de Laval, Le clos de Piboulède, chemin des Crêtes de Laval, chemin de Néguebout, chemin de la plaine de Neguebout (ancien chemin du Nègre) , Chemin et traverse de Marcenac, Chemin de Camp Redon, Chemin de Marcenac à Laval, Route et chemin de Saint-Hilaire, chemin de Prat Long, chemin et traverse de Lacayrède, Chemin de Fournet, Traverse du ruisseau, impasse de Notis, chemin et montée du Cuzoul, chemin de Peyrerufe, Impasse de Lucante (anciennement Lotissement de Lucante), chemin et traverse de Pasture, chemin du Dolmen, route de Puylaroque (du 2070 jusqu'à la limite de la commune), chemin de Balach Haut, chapelle de Balach, chemin de Fréous, chemin de Pechpeyroux (du n°1102 jusqu'à la route de Puylaroque), Route de Montdoumerc (du n° 3129 au n° 4267), chemin de Bardy, Impasse de Bardy, Chemin de Boyé, chemin de Cayrac, chemin de Cournesse, chemin de Cubaynes, chemin de la Borie du Moulin, chemin de Bouterie, chemin de la Draille, chemin de l'église de Paillas, chemin de Laboul, chemin de Laperre, chemin de Lavalade, chemin de Loubéjac, chemin de Marios, chemin de Pélissié, ruelle de Pélissié, traverse de Pélissié, chemin de Paillas, chemin de Pech pudent, chemin de Pouxoy, chemin de Pradal, chemin de Riols, chemin des Canelles, chemin des Mulets, Impasse de Francille, impasse du camp des Périé, traverse de Laganic.

Avant de passer au vote, plusieurs observations alimentent le débat :

Kévin DELON demande pourquoi il ne peut pas y avoir la création d'un 3^{ème} bureau ?

Aymeric DELON lui répond qu'un bureau compte entre 800 et 1000 électeurs.

Il précise que la réglementation n'empêche pas cette création d'un bureau supplémentaire mais la Préfecture du Lot préconise la sobriété des bureaux, notre population ne justifie pas une telle création.

La création d'un troisième bureau implique des coûts financiers supplémentaires, mais aussi la nécessité d'une organisation humaine pour tenir l'ensemble des bureaux et le secrétariat de mairie davantage mobilisé.

Kévin DELON indique qu'avec l'augmentation de la population à 10 ans, on repousse la constitution d'un troisième bureau.

Myriam LEZOURET-CONQUET indique que la répartition n'est pas quand même effective, c'est un début mais c'est peu.

Kévin DELON insiste sur la création d'un 3^{ème} bureau, moins d'élus mobilisés au bureau 1, donc répartition possible.

Magali COQUOIN indique que l'organisation serait plus compliquée avec plus de mobilisation de personnes pour la tenue des différents bureaux de vote.

Elle indique que les nouveaux arrivants vont voter naturellement à St Hilaire, cela permettra plus de fluidité aux 2 bureaux.

Myriam LEZOURET-CONQUET demande la traduction de cette nouvelle répartition en nombre d'habitants.

Monsieur le Maire indique que pour l'instant, cela se quantifie en nombre de maisons.

Situation actuelle :

Bureau 1 : 1011 maisons

Bureau 2 : 205 maisons

Après la nouvelle répartition :

Bureau 1 : 852 maisons

Bureau 2 : 364 maisons

Le nombre d'habitants sera traduit lors des modifications concrètes sur le logiciel informatique et vous sera communiqué.

Joëlle SERENNE, n'étant pas originaire de Lalbenque traduit le bureau 1 comme le centre bourg et le bureau 2 : St Hilaire.

Kévin DELON souhaite rajouter, je vois Lalbenque pour y aller à pied et je vais voter à St Hilaire.

Myriam LEZOURET CONQUET fait un petit rappel historique par rapport à Saint Hilaire.

Dans l'entre-deux guerres, il a existé un projet ou une revendication locale visant à faire de Saint-Hilaire (hameau de Lalbenque) une commune distincte, mais cela n'a pas abouti.

- Saint-Hilaire était l'une des anciennes paroisses qui ont servi à former la commune de Lalbenque à la Révolution, avec notamment Saint-Quirin et Paillas.
- Le hameau a longtemps conservé une forte identité locale (église, école autrefois, salle des fêtes, vie associative), ce qui a pu nourrir des aspirations à davantage d'autonomie.

Fabrice HODJIGUE rappelle à l'assemblée le devoir de citoyenneté et qu'est ce qui prime sur le territoire ? Est-ce que je suis pour ou contre d'aller voter ?

Myriam LEZOURET-CONQUET indique qu'elle a seulement raconté une histoire. Aujourd'hui, il ne s'agit pas de séparatisme mais bien d'organisation du territoire. Elle ajoute qu'elle est effectivement d'accord pour rééquilibrer les bureaux de vote et approuve la remarque sur le devoir de citoyenneté.

Après en avoir délibéré, l'assemblée valide à la majorité avec 3 votes contre (Kévin DELON, Serge CHARONNAT et Myriam LEZOURET-CONQUET) la nouvelle répartition géographique des électeurs sur les deux bureaux de vote suivants : Bureau n°1 : salle des fêtes de Lalbenque ; Bureau n° 2 : salle des fêtes de Saint -Hilaire.

2 – Présentation des bilans annuels année scolaire 2025-2026 des services restaurant scolaire, ALAE, école maternelle et élémentaire

Monsieur le Maire rappelle que comme chaque année, à la fin de l'année scolaire, il convient de dresser le bilan des services :

-RESTAURANT SCOLAIRE -ECOLE MATERNELLE ET ELEMENTAIRE -ALAE

Avant de donner la synthèse des bilans par service, il indique que le comité enfance, écoles se réunira le 20/07/2026 pour proposer une nouvelle tarification des repas, des frais de fonctionnement des écoles et des participations des familles aux différents accueils périscolaires de la journée.

Il prendra une décision du Maire en matière de tarifs pour la prochaine rentrée scolaire 2026-2027 et vous informera au prochain conseil municipal du 4 septembre 2026.

Monsieur le maire présente un bref résumé des bilans des services :

RESTAURANT SCOLAIRE :

Coût de revient du service **407 932.86 €**, soit un prix de revient du repas à **6.06 €**

En 2024-2025 : coût du service de 399 655.04 €, prix de revient à 5.92 €,

67 344 repas vendus dans l'année contre 67 500 repas vendus en 2024-2025, et 71 666 repas vendus en 2023-2024.

Les recettes du service s'élèvent à **343 383.50 €** et 337 640.61 € en 2024-2025.

Soit un reste à charge de **64 549.36 €** et 62 014.43 € en 2024-2025.

Il est à noter que le dispositif de tarification à 1 € avec l'avenant EGALIM a été reconduit jusqu'en septembre 2028 et il passe à 4 € pour un repas vendu à 1 €.

Le nombre de repas à 1 € représente actuellement **46.28 %** des repas vendus (11 461 repas) pour les repas consommés sur place (24 763 repas).

ECOLE MATERNELLE ET ELEMENTAIRE

Maternelle :

Coût du service : **132 204.66 €** (133 623.42 € en 2024-2025),

Effectifs 2025-2026 : **88** contre 79 (en 2024-2025), soit un coût de l'élève de **1502.33 €**

Le coût de l'élève avait été fixé à 1710 € pour l'année scolaire 2025-2026.

28.41 % de l'effectif participe aux frais de fonctionnement, contre 34.18 % (en 2024-2025) soit une recette globale de 42 750 €.

Le reste à charge de ce service est de **76 479.42 €** en comparaison avec 75 461.66 € (2024-2025).

Le prévisionnel pour 2026-2027 est de **81** enfants et coût prévisionnel par élève de 1664.80 €.

Il conviendra de définir de nouveau le coût/élève pour 2026-2027.

Elémentaire :

Coût du service : **103 281.57 €**, en comparaison avec 2024-2025 : 103 474.58 €,
Effectifs 2025-2026 : **127** en comparaison avec 2024-2025 : 141, soit un coût de l'élève de **813.24 €**.

Le coût de l'élève avait été fixé à 840 €.

33.07 % de l'effectif participe aux frais de fonctionnement, en comparaison à 32.62 % (2024-2025), soit une recette globale de 35 280 €.

Le reste à charge de ce service est de 68 001.57 €.

Le prévisionnel pour 2026-2027 est de 121 enfants et coût prévisionnel par élève de 870.64 €.

Donc il conviendra de revoir le coût/élève pour 2026-2027.

Le maire rappelle que les coûts par élève concernant les deux écoles servent de base de calcul pour reverser à l'école privée via le contrat d'association, la participation pour les enfants de Lalbenque scolarisés dans cette école. A titre indicatif, pour 2026, la participation est à hauteur de 24 630 € (pour 11 enfants en élémentaire et 9 enfants en maternelle).

ALAE

Coût du service 2025-2026 : **151 369.07 €**, en comparaison avec 2024-2025 : 155 103.21 €

Recettes du service : 138 408.06 €

Soit un reste à charge de **12 961.01 €**

La CAF et la MSA participent activement au financement de ce service.

Il conviendra également de revoir la participation des familles suivants les QF mis en place.

Petit récapitulatif :

Coût global des services cumulés : **794 788.16 €**

Reste à charge après les recettes générées et participations : **221 991.36 €**

Le conseil municipal prend acte de la présentation de Monsieur le Maire du rapport d'activité des services scolaires et périscolaires de la commune de LALBENQUE pour l'année scolaire 2025-2026.

5 – Présentation du projet de Polygone de réhabilitation de l'ancienne école de Lavayssade et de la création de logements neufs

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une récente réunion a eu lieu le 23/06/2026 pour actualiser et poursuivre le projet de restructuration et de construction de logements à Lavayssade.

Cette opération a été engagée par Polygone suite aux conclusions de la fabrique prospective « dans un monde en transition, être sénior demain dans une petite ville » effectuée en 2022-2023.

L'équipe précédente avait pris deux délibérations le 9/01/2026 :

- Réhabilitation de la résidence de la Vayssade : accord de principe
- Construction de logements neufs à Lavayssade : accord de principe

En résumé de ces délibérations, il faut retenir :

-la mise à disposition de la résidence actuelle interviendrait par **bail à réhabilitation d'une durée réglementaire de 55 ans**. Polygone s'engage à remettre à la commune les bâtiments en bon état d'entretien pour l'euro symbolique.

-la mise à disposition du terrain « Dayma » aujourd'hui propriété de l'établissement public foncier d'Occitanie, interviendra par **bail à construction d'une durée réglementaire de 55 ans**.

A l'expiration de celui-ci, Polygone remettra à la commune les bâtiments en bon état d'entretien pour l'euro symbolique.

Le 23/06, la société Polygone accompagnée de l'architecte du projet sont venues présenter les études d'esquisse du programme de réhabilitation de l'ancienne école de Lavayssade et de création de logements neufs.

Monsieur le Maire présente les deux scénarios proposés par Polygone :

Premier scénario : 14 logements sociaux d'habitation (avec 3 bâtiments : au total 7 T2, 5 T3 et 2 T4).

Deuxième scénario : 14 logements sociaux d'habitation (avec 3 bâtiments : au total 8 T2, 5 T3 et 1 T4) + 1 local associatif au rez de chaussée de 34 m² pour les restos du coeur.

Monsieur le Maire précise que le relais de Kellas qui se nomme aujourd'hui « un sourire pour un soupir » n'utilise plus le local à la résidence de Lavayssade. Ils animent au Tiers-Lieu, le « café des aidants » qui fonctionne très bien.

Monsieur le Maire indique qu'il a fait visiter plusieurs locaux à l'association des restos du coeur, l'arrière de la maison Flaujac occupé jusqu'à présent par l'activité de la ressourcerie ; le rez-de-chaussée de la maison Lapeyre.

L'association a été très intéressée par le local de la maison Lapeyre.

Cependant, ce même local avait été proposé en amont au coordinateur de santé qui semble fort intéressé et avec paiement d'un loyer.

Magali COQUOIN indique que le local associatif proposé par Polygone ne sera pas assez grand, car aujourd'hui, l'association occupe un logement et demi. Le besoin de stockage est important.

Joëlle SERENNE demande quel sera le plan B pour les restos du coeur.

Kévin DELON souhaite rappeler l'historique de la fabrique prospective avec la demande du sous-préfet de l'époque Monsieur Nicolas REGNY pour que Lalbenque y participe.

8 communes dont 6 en métropole avaient été choisies pour participer à ce dispositif, « dans un monde en transition, être sénior demain dans une petite ville ».

Une réunion par mois s'est déroulée sur une année, suite au livrable de cette étude, le projet de logements pour les séniors, avec habitat inclusif s'est dessiné.

Une étude avec Solhia a été faite pour intégrer de l'animation dans le bâtiment, mais cela a échoué par manque de financement.

L'installation des restos du coeur à la résidence de Lavayssade devait se péreniser. Cette installation, dès le début du précédent mandat en 2020 a été initiée par Madame Liliane LUGOL et moi-même, compte tenu des locaux inaptés à la communauté des communes.

Pour rappel, jamais aucun loyer n'a pu être encaissé, ni aucune compensation, reversement d'un loyer ou des fluides par la communauté de communes.

L'installation des Restos du coeur à la résidence de Lavayssade devait se péreniser. Cette installation, dès le début du précédent mandat en 2020 a été initiée par Madame Liliane LUGOL et moi-même, compte tenu des locaux inaptés à la communauté des communes.

Pour rappel, jamais aucun loyer n'a pu être encaissé, ni aucune compensation, reversement d'un loyer ou des fluides par la communauté de communes.

À l'issue de l'étude aucun bailleur social sollicité par la maîtrise d'oeuvre n'a voulu se positionner sur le projet de La Vayssade. Lors du Congrès des Maire du Lot du 18 octobre 2024, nous sommes allés, Madame Liliane LUGOL et moi-même, rencontrer le bailleur social Polygone présent sur le salon afin de le convaincre de l'intérêt du projet de logements sociaux inclusifs et intergénérationnels à La Vayssade. Nous avons avancé de nombreux arguments et

suite à cette rencontre Polygone nous a confirmé son intérêt pour le projet en le faisant passer devant d'autres projets qu'ils avaient dans le Département du Lot.

Lors de cette négociation Liliane LUGOL et moi-même avons insisté pour que le local des Restos du coeur reste, à terme, dans le bâtiment réhabilité. Cet engagement accepté par Polygone s'inscrivait dans notre volonté d'obtenir une contrepartie à la mise à disposition gratuite via bail emphytéotique du bâtiment de la Vayssade et du terrain attenant.

Il s'agissait aussi de pérenniser les activités des Restos du coeur dans un local entièrement rénové.

Kévin DELON indique qu'il votera contre si les Restos ne conservent pas leur emplacement dans ce bâtiment. Jusqu'à présent le projet était de 14 logements + un local associatif. Ce lieu n'est pas trop visible mais à la fois très bien situé dans le bourg et facile d'accès.

Joëlle SERENNE souhaite poser une question à Kévin DELON, on parle de logement social et de local associatif, est-ce que l'on enfonce pas le clou ?

Kévin DELON indique qu'il était prévu des logements pour différentes catégories socio-professionnelles, faire de la mixité, (exemple une famille avec un couple d'enseignants pouvait prétendre à un logement).

Kévin DELON indique que les visites proposées à l'association des restos du coeur, notamment l'arrière de la maison Flaujac n'est pas possible, trop exigüe, locaux inaccessibles. L'association pensait que ce déplacement de lieu était nécessaire durant les futurs travaux mais qu'ils reprendraient leur local habituel par la suite.

Denis FRAUX indique que venir aux restos du coeur situé au milieu des logements, c'est compliqué, d'aller quémander. Les restos du coeur n'ont rien à faire là.

Kévin DELON demande qui va créer le local ? l'emplacement est peut-être à revoir, il peut être sur un côté avec une entrée indépendante. Polygone peut revoir son plan, c'est mieux que le privé le finance.

Charles LONJOU propose plusieurs solutions, voir si d'autres communes ont un local approprié ? voir si des privés ont des locaux ? cela peut être étudié.

Le Maire propose de ne pas conserver ce local associatif et de trouver une solution de repli ailleurs car le bouclage financier est trop difficile pour Polygone.

Jean-Luc TESTUT indique que c'est pas mal de remettre les restos du coeur au même endroit. Voir s'il est possible de revoir le plan sur un côté, 35 m², l'association peut arriver à s'adapter. Il faut trouver une solution.

Serge SPERANDIO pense un autre lieu à la résidence les marronniers lorsqu'un logement se libèrera.

Kévin DELON rappelle qu'à la résidence les marronniers, il n'y a aucun rez-de-chaussée, donc difficulté d'accès PMR. Donc hypothèse de prise en charge de ce local sans loyer à faire payer, c'est un coût pour la collectivité.

Le maire rappelle qu'avec ce projet de 14 logements avec Polygone, nous pourrions obtenir une minoration foncière de l'EPF qui nous permettra de faire un autre projet.

Kévin DELON a répété au cours du précédent mandat, l'intérêt d'utiliser l'EPF pour aider les collectivités lors d'opportunités d'achat d'acquisitions immobilières ou foncières, avec notamment le système de la minoration foncière.

Serge SPERANDIO trouve désagréable de mélanger les restos du cœur au milieu de logements.

Le maire propose la version 1 au vote c'est-à-dire avec les 14 logements.

Sylviane TISON indique qu'il y a mélange des genres, il y a un dossier logements et 1 dossier restos du cœur. Les usagers des restos du cœur ont besoin de discrétion, un lieu dédié. Il faut dissocier les deux.

Aymeric DELON indique qu'il faut trouver un lieu adéquat et idéal.

Myriam LEZOURET-CONQUET quitte la séance et donne procuration à **Kévin DELON** pour la suite du conseil municipal.

Fabrice HODJIGUE souhaite s'adresser à **Kévin DELON** : est-ce que l'association des restos du cœur est au courant si on négocie avec Polygone ?

Est-ce qu'ils sont d'accord ?

Kévin DELON rappelle qu'il était d'actualité qu'ils resteraient à Lavayssade, le changement de lieu était durant la période des travaux.

Kévin DELON a entendu des propos choquants comme monopole de la misère, voir des pauvres qui viennent...

Le maire rappelle à **Kévin DELON** qu'il a été dit monopole de la misère, mais également monopole du cœur, il faut regarder la vérité en face, il ne faut pas jouer avec les mots.

Kévin DELON indique qu'il faut faire attention à ce que l'on dit.

Denis FRAUX : misère ou pauvre, les gens ont honte d'aller là-bas pour éviter les jugements. Un local intéressant serait derrière gamvert, peut-être une opportunité ?

Kévin DELON répond est-ce que vous voulez les mettre à Cournesse, est-ce assez loin ?

Fabrice HODJIGUE indique que le secrétaire de séance pourra amender au prochain conseil municipal si nécessaire. Il indique à **Kévin DELON** : avant de prendre la parole, vous avez dit que vous choisirez le scénario 2.

Les élections sont passées, monopole du bon sens, vous ne l'avez pas et il doit s'adapter aux circonstances, exemple : fauchage tardif aujourd'hui risque d'incendie.

On va aller contre votre argument, et on va se justifier auprès des habitants si c'est nécessaire.

Monsieur le maire propose à l'assemblée de choisir le scénario 1.

L'assemblée valide à la majorité avec 3 votes contre (Kévin DELON, Myriam LEZOURET-CONQUET et Serge CHARONNAT) le scénario 1 avec 14 logements d'habitation abordables, celui-ci sera communiqué à Polygone.

4 – Autorisations d'urbanisme : déclaration préalable pour la rénovation de la toiture de l'église de PAILLAS et pour le changement de menuiseries de la maison LAPEYRE

La commune va engager deux opérations de travaux pour lesquelles il convient de déposer des déclarations préalables au nom de la commune pour obtenir des autorisations d'urbanisme.

Pour cela, il faut que le conseil municipal autorise le maire à les signer.

Pour la rénovation de l'église de PAILLAS :

Il s'agit de la rénovation complète de la toiture de l'église, la mise hors d'eau, hors d'air.

Kévin DELON souhaite préciser que le plan de financement atteint 80% donc peu de reste à charge, c'est très exceptionnel pour un patrimoine remarquable non inscrit et non classé.

Kévin DELON demande si une décision a été prise concernant la consultation de la commission des marchés pour le suivi des analyses des offres et les propositions d'attribution de marché et à partir de quel montant.

Aymeric DELON indique que l'on peut partir sur un montant de 100 000 € HT pour faire intervenir la commission des marchés dont les membres correspondent à ceux de la commission d'appel d'offres.

Pour la consultation de la toiture, les devis et l'analyse des offres seront adressés aux membres pour information.

Pour la maison LAPEYRE :

Il convient de modifier les menuiseries de la maison LAPEYRE en rez-de-chaussée et à l'étage avec du remplacement en double vitrage.

Cette maison située rue du marché aux truffes est dans le périmètre de l'ABF donc une déclaration préalable doit être déposée.

Après en avoir délibéré, l'assemblée valide à l'unanimité d'autoriser le maire à signer les déclarations préalables à venir pour les deux opérations énoncées ci-dessus.

5 – Dénomination de voie, place

Monsieur le Maire laisse la parole à Aymeric DELON qui indique que la signalétique doit être renforcée au niveau de l'amphithéâtre à l'arrière de l'église, dénommée également « les terrasses de ST QUIRIN ».

En effet, pour une meilleure localisation pour l'accès facilité aux animations de la saison culturelle de l'été, il convient de créer dans l'adressage le lieu.

Le service de communication créera ensuite une fiche Google.

Plusieurs propositions sont faites et celle qui est retenue est « place de l'Amphithéâtre St Quirin ».

Après en avoir délibéré, l'assemblée valide à l'unanimité la dénomination de « place de l'Amphithéâtre St Quirin »

6 – Modifications des effectifs :

Monsieur le maire laisse la parole à Aymeric DELON pour présenter la modification des effectifs.

*Service animation en vue de la prochaine rentrée scolaire :

Nous avons le départ en retraite d'un adjoint d'animation mis à disposition par PROSPORT pour 5h/semaine de classe,

Nous vous proposons de solliciter PROSPORT pour un nouveau besoin :

Poste d'adjoint d'animation pour 9h/semaine de classe, soit 7h/semaine annualisée.

Nous renouvelons également la mise à disposition de 4 adjoints d'animation pour l'année scolaire 2026-2027 :

Poste à 17h semaine de classe, annualisé à 16h/semaine,

Poste à 16h15 semaine de classe, annualisé à 15h30/semaine,

Poste à 10h30 semaine de classe, annualisé à 9h45/semaine,

Poste à 8h semaine de classe, annualisé à 7.5h/semaine.

Cela fera un total de 5 postes d'adjoint d'animation.

Ce personnel n'entre pas dans le tableau des effectifs, puisque l'employeur n'est pas la commune mais Prosport, il s'agit d'une mise à disposition.

Service des ATSEM (agent territorial spécialisé des écoles maternelles) :

Augmentation du temps de travail (inférieur à 10 %) pour 2 postes :

*ATSEM titulaire principal de 1^{ère} classe à 29h30 passe à 30 h/semaine au 01/09/2026,

*Adjoint d'animation titulaire à 29h passe à 29h30/semaine au 01/09/2026,

*création emploi ATSEM principal 2^{ème} classe contractuelle en accroissement temporaire d'activité à 31h/semaine à compter du 01/09/2026.

Kévin DELON demande s'il y a des modifications à venir pour le service technique.

Aymeric DELON indique que les élus se laissent le temps de l'été pour envisager des modifications afin de mieux calibrer les postes.

Kévin DELON demande où en est le dossier d'un agent.

Le Maire indique que l'on va voir comment on s'organise.

Après examen et délibération, l'assemblée valide à l'unanimité les propositions d'augmentation du temps de travail, de création de poste en accroissement temporaire d'activité et de conventionnement avec l'organisme Prosport et l'autorisation au Maire pour la signature des arrêtés ou contrats à venir.

7 – Questions diverses

Magali COQUOIN donne l'information que la fête des associations sera organisée le SAMEDI 5/09 de 9 h à 15 h en extérieur avec repli à la salle des fêtes en cas d'intempéries.

Joëlle SERENNE donne des précisions sur le budget participatif :

6 projets retenus,

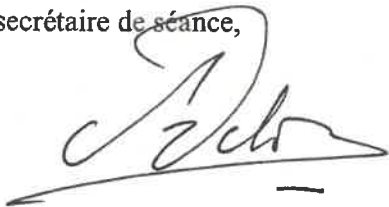
Le vote des lalbenquoises, lalbenquois du 4/08 au 4/09

2 stands sur le marché hebdomadaire : le 22/08 et le 29/08

Le tirage au sort des lauréats : annonce le 5/09 à l'occasion de la fête des associations.

Plus aucune question à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 h 53,

Le secrétaire de séance,



Aymeric DELON.

Le Maire,



Sébastien NODARI.

Après une observation de Kévin DELON et de Myriam LEZOURET-CONQUET, le procès-verbal est adopté par les membres du conseil municipal à l'unanimité.